



**Pèvèle
Carembault**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRETE n° ADMG_2022_25

**portant délégation de signature à M. Michel DUPONT relative
aux courriers de consultations des personnes publiques associées
dans le cadre des procédures d'évolution des PLU communaux et du
PLUI**

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5111-9-2,

Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu la délibération CC_2020_107-3 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection de M. Michel DUPONT aux fonctions de 3^{ème} vice-président

Vu l'arrêté 2020-323 du Président en date du 8 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature

Vu l'arrêté 2020-318 du Président en date du 8 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Michel DUPONT pour tous actes relatifs au fonctionnement de la collectivité.

Vu la prise de compétence PLUI au 1^{er} juillet 2021.

Considérant la nécessité d'organiser la consultation des personnes publiques associées dans le cadre des procédures d'évolution des PLU communaux et du PLUI, toutes les fois où le Président est empêché.

ARRETE

Monsieur Michel DUPONT, 3^{ème} vice-président, est délégué pour signer en nos lieu et place, sous notre surveillance et notre responsabilité, tous courriers et arrêtés relatifs à la consultation des personnes publiques associées dans le cadre des procédures d'évolution des PLU communaux et du PLUI, toutes les fois où le Président est empêché.

Hôtel de Ville
Place du Bicentenaire
59710 Pont-à-Marcq | Tél. : 03 20 79 20 80 | contact@pevelecarembault.fr
Fax : 03 20 33 81 73 | www.pevelecarembault.fr

Aix-en-Pévèle - Attiches - Auchy-lez-Orchies - Avelin - Bachy - Bersée - Beuvry-la-Forêt - Bourghelles - Bouvignies - Camphin-en-Carembault - Camphin-en-Pévèle - Cappelle-en-Pévèle - Chemy - Cobrieux - Coutiches - Cysoing - Ennevelin - Genech - Gondecourt - Herrin - Landas - La Neuville - Louvil - Mérignies - Moncheaux - Mons-en-Pévèle - Mouchin - Nomain - Orchies - Ostricourt - Phalempin - Pont-à-Marcq - Saméon - Templeuve-en-Pévèle - Thumeries - Tourmignies - Wahagnies - Wannehain

La présente délégation prend effet à compter du 8 août 2022.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD, affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 25 juillet 2022

Le Président de la Communauté de communes

Pévèle Carembault

Luc FOUTRY

Publié le :

Notifié le :

Signature : Michel DUPONT

